



Cité des Sciences Vertes
Formation - Expérimentation - Production

Déclaration d'activité : 7331P004431
Numéro SIRET : 19311262000037

Présentation de la formation pour l'obtention du

Certificat individuel pour l'activité

**« Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » :
catégorie « Opérateurs »**

Présentation :

Les certificats individuels portent sur des connaissances et non sur des compétences professionnelles. Ils excluent donc l'évaluation des savoir-faire et ne confèrent pas une qualification professionnelle. Le « certificat individuel pour l'utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques » (*dénommé Certiphyto*) est un dispositif du Plan Ecophyto 2018, avec notamment la réduction globale d'utilisation des produits phytopharmaceutiques de 50% à l'horizon 2018, s'inscrit dans le cadre européen d'une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

Objectifs :

- Maîtriser la réglementation relative aux produits phytopharmaceutiques et à leur utilisation.
- Savoir prendre des décisions sur la manipulation de produits phytopharmaceutiques
- Savoir identifier et prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement, sur sa santé et celle des personnes de son entourage. Savoir réagir face aux situations d'exposition aux produits
- Connaître les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires

Pré-requis : Aucun pré requis nécessaire

Public : Toute personne souhaitant réaliser des applications de produits phytosanitaires dans le cadre de missions de travaux et prestations de services (hors entraide) (*Salarié d'entreprise de travaux et services, Salarié espaces verts,...*)

Niveau : Acquisition de connaissances

Type : Formation de certification : primo certificat

Modalité : Formation en présentiel avec contrôle de connaissances

Durée : 14 heures de formation règlementaires soit 2 jours (8h-12h / 13h-16h)

CFPPA Toulouse-Auzeville - Cité des Sciences Vertes
BP 72647 - 2 route de Narbonne
31326 CASTANET TOLOSAN Cedex
Tél. 05 61 00 99 80 - Fax : 05 61 00 39 78
cfppa.toulouse@educagri.fr - www.citesciencesvertes.fr





Cité des Sciences Vertes
Formation - Expérimentation - Production

Sanction : Certificat individuel pour l'activité « **Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques** » dans la catégorie « **Opérateurs** » si réussite au contrôle de connaissances (*soit 15 réponses justes sur les 30 questions posées*), valable 5 ans, délivré par la DRAAF, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
En cas d'échec au contrôle de connaissances, le candidat devra suivre une formation complémentaire de consolidation des connaissances à partir du programme de formation de la catégorie du certificat visé

Intervenant : Sébastien Tatar, ingénieur agronome et formateur expert

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques, d'exposés et d'exemples pratiques. Les exemples pour aborder l'aspect réglementaire des produits phytosanitaires, les risques vis-à-vis de la santé et de l'environnement seront adaptés aux caractéristiques et au contexte de la région. Une application pratique sous forme d'étude de cas s'appuiera systématiquement sur un aspect représentatif de l'origine du public formé.
- Nombreux échanges entre les participants et le formateur
- La formation sera animée avec des supports pédagogiques tels que : diaporama, vidéos (cas de contaminations si moyens de protection non appropriés, témoignage de personnes contaminées, techniques alternatives en ZNA) , lecture d'étiquettes de produits phytopharmaceutiques, documents écrits et recherche Internet, études de cas pratiques et exercices de mises en situation et de réflexion
- Un document de synthèse de la formation sous format papier sera remis à chaque participant et conservé par les participants à l'issue de la formation.
- Contrôles collectifs des connaissances à la fin de chaque thème abordé (conformes aux textes réglementaires).
- Test d'évaluation finale portant sur les trois thèmes de la formation (conforme aux textes réglementaires).

Ressources :

Identification et utilisation des sources d'informations sur la veille réglementaire : ephy.anses.fr ; ecophytozna-pro.fr ; agritox, index phytosanitaire ACTA, guide phytopharmaceutique et des bonnes pratiques en ZNA (espaces verts, golfs et terrains de sport) et cultures ornementales,...

Programme détaillé

Thèmes : Réglementation et sécurité environnementale (3 heures)

- Cadre réglementaire français: lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes: plan Ecophyto.
- Définition des produits phytopharmaceutiques.
- Produits autorisés et produits illégaux.
- Réglementation du transport et du stockage.
- Utilisation des produits. Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur.
- Responsabilité vis-à-vis des tiers.
- Consignation de toute utilisation des pesticides.
- Réglementation spécifique à l'activité du secteur.
- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.
- Dangerosité pour l'environnement:
 - impacts sur l'environnement, sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité;
 - connaissance des dangers des produits.
- Situations d'exposition aux dangers:
 - types de pollution: diffuse ou ponctuelle;
 - devenir des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement après le traitement;
 - situations de contamination avant, pendant et après le traitement;
 - facteurs favorisant et aggravant les contaminations;
 - risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention.
- Prévention des risques. Zonage (zones protégées, périmètre de captage...).
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage...).
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports.
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus.
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations.
- Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages. Traçabilité tout au long du processus.
- Traçabilité du processus.

Evaluation formative collective et correction (8 questions)

Thèmes : Santé et sécurité de l'applicateur et des espaces ouverts au public (7 heures)

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Dangerosité des produits:
 - dangers du produit;
 - voies de pénétration;
 - intoxication aiguë et intoxication chronique;
 - devenir des produits dans l'organisme: stockage ou élimination.
- Situations d'exposition aux dangers :
 - situations d'exposition: avant, pendant et après l'application;
 - contact direct et indirect;
 - facteurs favorisant et aggravant la pénétration;
 - catégories de populations sensibles.



Cité des Sciences Vertes

Formation - Expérimentation - Production

- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers.
- Principales mesures de prévention.
- Principales mesures de protection: port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte...
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.
- Principales consignes et réglementation.
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- Principaux symptômes d'empoisonnement.
- Mesures d'alerte des premiers secours: numéros d'urgence, déclaration des accidents.
- Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance).

Evaluation formative collective et correction (8 questions)

Thème : Réduction de l'usage, méthodes alternatives (3 heures)

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels.
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).
Evaluation comparative de l'utilisation des produits.

Evaluation formative collective et correction (4 questions)

Vérification des connaissances (1h)

CFPPA Toulouse-Auzeville - Cité des Sciences Vertes

BP 72647 - 2 route de Narbonne

31326 CASTANET TOLOSAN Cedex

Tél. 05 61 00 99 80 - Fax : 05 61 00 39 78

cfppa.toulouse@educagri.fr - www.citesciencesvertes.fr

